



contestation contravention de stationnement sur bande cyclable

Par **vanouille92600**, le **04/03/2019** à **20:46**

Bonjour,

Je viens de recevoir une contravention pour stationnement sur bande cyclable mais, après vérification sur google map, j'étais stationnée (certes mal) après la fin de la bande (5 mètres plus loin). D'après mes recherches mon infraction releverai plutôt d'une sanction de 2ème classe d'un montant de 35€ (stationnement gênant obligeant les véhicules à franchir une ligne continue) que d'une amende de 4ème classe d'un montant de 135€ qu'on me réclame.

Sachant que le motif de l'infraction est faux, puis-je contester cet avis de contravention? Est-il donc nul?

Par **janus2fr**, le **05/03/2019** à **07:00**

Bonjour,

Si à l'adresse notée au PV il n'y a pas de bande cyclable, il est bien évident que vous pouvez contester sur ce point.